

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Le 10 février 2022,

LADOM et la Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin conjuguent leurs efforts en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes Saint-Martinois.

Mercredi 09 février 2022 : Florus NESTAR, directeur général de LADOM et Daniel GIBBS, président de la Collectivité de Saint-Martin, ont signé une convention de partenariat pour l'année 2022. Cette coopération, renouvelable, vise à accompagner la montée en qualification, la professionnalisation et l'entrée dans l'emploi des publics de Saint-Martin par le biais de la formation en mobilité.

La convention précise, entre autres, le périmètre et les modalités d'intervention de chaque partie prenante, les différents dispositifs de qualification éligibles, les objectifs partagés, le public concerné et le budget alloué.

Les formations en mobilité, dont l'alternance fait partie intégrante, porteront sur les niveaux de qualification 3 à 8 et seront complémentaires à l'offre de la Collectivité. Elles devront, autant que faire se peut, répondre à des besoins du territoire, ceci afin de favoriser le retour des Saint-Martinois en emploi sur leur territoire, une fois leur formation achevée.

Afin d'assurer un suivi de proximité et faciliter la prise en charge du public, LADOM a mis en place une équipe dédiée, composée de Fanélie MESLE, responsable de l'antenne de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et de conseillers en insertion professionnelle. L'équipe nouvellement créée élira domicile prochainement dans les nouveaux locaux de la Mission locale de Saint-Martin. Une synergie et une complémentarité pourront ainsi s'opérer entre les différents services publics en charge de l'emploi et de la formation des jeunes.

Contact presse

www.ladom.fr - @LadomOfficiel

Contact LADOM - Laura Bourgninaud – Directrice de cabinet & de la communication de LADOM

laura.bourgninaud@ladom.fr

Collectivité de Saint-Martin - www.com-saint-martin.fr

Contact DIRCOM Nathalie Longato-Rey – Directrice de la communication

nathalie.longato@com-saint-martin.fr